Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 27 Joumada I 1447
18 Novembre 2025

N° 157

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3051**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3051**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3052**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3056**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3057**
Avis aux créanciers **3068**
Convocations
Sociétés anonymes **3070**
Autres sociétés **3073**
Actes Administratifs
Avis au public **3074**
Divers
Avis au public **3074**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Bulletin de suscription de constitution d'une société communautaire le régionalisme

Nom de la société à constituer : Société communautaire le régionalisme

Valorisation Environnementale des Déchets de Construction :

Type de société : régionale

Capitale de la société ouvert à la souscription : 5000MD

Contribution des adhérents

Durée estimée de la société : 99 ans

Son objectif : Collecte et valorisation des déchets de construction et de démolition, afin de réduire le chômage en intégrant le plus grand nombre possible de personnes sans emploi.

Son siège actuel est situé à la rue Abou El Kacem Chebbi, immeuble El Borji, à coté du Palais de justice Sfax.

Nombre de parts à souscrire et leur contre partie en numéraire montant à verser immédiatement : 10 parts d'une valeur nominale d'une part à émettre : 500 D

Conditions relatives à la répartition des bénéfices financiers, les dividendes peuvent être distribués jusqu'à 50 % du capital

La société régionale peut allouer 20 % de ses bénéfices aux activités sociales, culturelles et environnementales l'excédent sera investi dans le développement et l'expansion régionale des activités de la société.

Nom de l'agence bancaire où seront déposés les fonds issus de la souscription : B N A SFAX.

Période d'ouverture de la souscription : du 25/11/2025 au 24/01/2026

Modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive

Sera publiée dans le journal officiel de la République Tunisienne ainsi que dans deux journaux quotidiens.

L'avis de convocation sera également affiché au siège de la municipalité de Rebadh Sfax.

Les fondateurs :

1/ Radhouan Ben Bachir Ben Soltana Sghari : CIN 05301144 Téléphone : 44909100

2/ Rania Bent Elbarmaki Elghattasi : CIN 08836475 Téléphone : 98571552

3/ Mohamed Ben Mohamed Najib Elkesomtini : CIN 05380019 Téléphone : 23437437

Les personnes souhaitant participer à la constitution de l'entreprise doivent soumettre leurs demandes aux fondateurs de l'entreprise.

Les nouveaux participants approuvés par ces derniers peuvent également le faire en remplissant un formulaire de participation disponible auprès des fondateurs, après avoir pris connaissance du projet des statuts fondamentaux.

2025X01518SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

«G. BOUGEROLLE & Cie»

Sarl au capital de 1 00 000 dinars

Siège social : 28 rue 8601 ZI La Charguia, Tunis - Carthage

IU : 0003042C

L'Assemblée générale ordinaire des associés du 01 septembre 2025 (p.v enregistré RF Charguia, le 23/9/2025, n°25711331, quitt n°111051), a renouvelé M. Peter BISMUTH, dans ses fonctions de gérant de la société, ayant les mêmes pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la société; et a nommé M. Ali MAKHLOUF nouveau commissaire aux comptes de la société. Ces mandats ont été conférés pour une durée allant jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Un exemplaire du p.v a été déposé au Registre National des Entreprises le 30 septembre 2025.

2025R03232SRLB2

SOCIETE ABDERRAHMEN DE PROMOTION IMMOBILIERE - SARL

Route de Sousse Km 6 Messadine

MF : 1252133V/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire daté du 10 Juin 2022, enregistré à la recette des finances de M'saken, le 19 Août 2022, sous le n°22702164, il a été déposé au Registre National des Entreprises, en date du 17/8/2022, sous le n°202266962, le capital social a été augmenté de 8000 000 dinars pour l'augmenter de 2000 000 à 10 000 000 dinars, et ce pour créer 800 000 parts nouvelles de 10 dinars chacune.

2025S01506SRLB2

SOCIETE ABDERRAHMEN DE PROMOTION IMMOBILIERE SARL

Route de Sousse Km 6 Messadine

MF : 1252133V/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire daté du 25 Février 2021, enregistré à la recette des finances de M'saken, le 3 Mars 2021, sous le n°21100786, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises en date du 5/3/2021, sous le n°202119872. Il a été décidé :

1- Modification du statut de la Société.

2025S01507SRLB2

SOCIETE ABDERRAHMEN DE PROMOTION IMMOBILIERE SARL

Route de Sousse Km 6 Messadine

MF : 1252133V/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire daté du 25

Février 2021, enregistré à la recette des finances de M'saken, le 3 Mars 2021, sous le n°21100786, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises, en date du 5/3/2021, sous le n°202119872. Il a été décidé :

1- Nomination du gérant : Mr Hamdi Baccouche doté de pleins pouvoirs

2- Redistribution du capital de la société.

2025S01508SRLB2

Nomination d'un liquidateur

SOCIETE MAGHREB AMENAGEMENT ET DISTRIBUTION S.A.R.L

Identifiant unique : N°1081307Y

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15/9/2025 et enregistré à la recette des finances Rue du Paradis Ariana le 22/9/2025 sous le numéro 109432 quittance N°25509411 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 29/9/2025 sous le numéro 2025P11708372, Mme Nour El Houda ABBASSI est désignée en tant que liquidatrice de la société MAGHREB AMENAGEMENT ET DISTRIBUTION S.A.R.L.

Les créanciers de ladite société sont invités à présenter les justificatifs de leurs créances à l'adresse suivante : Rue Abou Hamed Al Ghazali, IMM Omar - Bureau A.3.6 à Montplaisir - Tunis 1073 et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Tél : 97979988 - email:nourrelhoud@yahoo.fr

2025403857SRLB2

AUTRES SOCIETES

Société viticole bir drassen

Société mutuelle de base de services agricoles

Siège social : 34 Avenue de la Liberté Korba 8070

MF : 0009904Y/M/P/0000

En vertu de procès-verbal du conseil d'administration en date du 14 Août 2025, enregistré à la recette des finances Korba le 01 septembre 2025 sous le numéro 25701995, quittance numéro M057722, dont une copie a été déposée au centre national de registre des entreprises Tunis en date du 29 Août 2025 sous quittance n°2025P76683531.

Les membres du conseil d'administration élu Monsieur Zgolli Hamadi à l'unanimité président du conseil d'administration et Monsieur Hamada Nour Saïed élu vice-président à l'unanimité.

Conformément aux dispositions des articles 32-33 et 35 du statut de la société, le conseil a décidé de déléguer tous les pouvoirs prévus à l'article 32 du statut à Monsieur Zgolli Hamadi président du conseil. En ce qui concerne les procédures administratives, financières, la signature, le retrait et le paiement auprès de toutes les agences bancaires, les recettes des finances et les chèques, elles seront conjointement entre Monsieur Zgolli Hamadi président du conseil et le directeur général de la société, Monsieur Najjar Ramzi.

2025R03246SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous signé privé daté du 31/10/2025 enregistré à la recette des finances de Morneg en date du 11/11/2025, N° de quittance M084319, N° d'enregistrement 25203041, Mme Leila Trabelsi a vendu à Mme Latifa Sghaeir, la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, destiné Café catégorie 1, dans le local sis à l'avenue de l'environnement cité Dokali Mornag Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 14/11/2025.

2025R03226FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 11/9/2025, enregistré à la recette des finances de Médenine le 12/9/2025 sous le n° d'enregistrement 25205405, quittance n°M089183, Monsieur Ibrahim Ben Belgacem ELTYSSE CIN n°01260961 a vendu à Monsieur Mohamed Ben Belgacem ELYAHAOUI CIN n°05068756, la totalité du fonds de commerce destiné au commerce des produits divers sis au boulevard Mosbah Jarbouâ Médenine Nord.

Les oppositions seront reçues entre les mains de vendeur sis à Bir Lahmer Est gouvernorat de Tataouine, ainsi qu'entre les mains de l'acquéreur sis au 5 rue Afriquia Médenine et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 19/9/2025 au journal «Echourouk».

2025R03229FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 7/11/2025 enregistré à la Recette des Finances de Béja le 7/11/2025 N°25208658 reçu N°M083975.

Mme Wassila Melki, domiciliée Amdoun Béja a vendu le fonds de commerce lui appartenant et qui est exploité comme Cafétéria sis au local situé à la Rue Monji Slim Zahret Madyen Amdoun Béja à Mr Khmaeis Mhamdi et Mme Wiem Mansouri.

Les oppositions sur les prix du fonds de commerce devront être faite au bureau de l'avocat Majid Saidi avenue Habib Bourguiba Béja dans les vingt jours de la date de la publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien du 12/11/2025.

2025R03234FCCC2

Cession des parts d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 29/10/2023 enregistré à la recette des finances du Manar en date du 30/10/2025, N° de quittance M089362 N° d'enregistrement 25203652, Mr Seif Eddine Bouzayenne et Mme Nadia Bouzayenne et Mme Manel Bouzayenne ont cédé, leurs parts du fonds de commerce, destiné boucherie, dans le local sis à Cité Entilaka en bordure de la route nationale N°8, à leur frère Mr Issam Bouzayenne.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 12/11/2025.

2025R03238FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

M.Saber Zarai vend et cède à la société Libérta un fonds de commerce qui consiste au commerce des téléphones portables identifiant unique Y1734647 sis à l'avenue Mohamed Bouazizi et devant la conservation de propriété foncière sidi Bouzid suivant contrat enregistré à la recette des finances avenue la république sidi Bouzid Quittance n°M125049 enregistrement n°25212474. Les oppositions seront entre les mains de la vendeuse immeuble misk bloc E etage1 bureau3 Montplaisir Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 9/11/2025.

2025R03240FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 5/11/2025, enregistré à la recette des finances Menzel Bouzelfa le 7/11/2025, quittance n°M037954, Enregistrement n°25201544, M. Naoufel Tlili titulaire de la CIN 09847900 a cédé à Mme. Kamilia Gabsi CIN 06325275, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité pour la vente des fruits secs et alimentation générale sis à l'Avenue El Mhaj Menzel Bouzelfa. Toutes oppositions doivent être adressées auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet extrait au JORT.

Cette annonce a été publiée dans deux journaux «Essahafa et La Presse» à la date du 13/11/2025.

2025R03242FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un contrat enregistré à la recette des finances avenue de l'Indépendance Bardo le 02/10/2025 quittance n°M076477 enregistrement n°25204425

M. Nasser Ben El Hadi Ben Youssef El Raiis, demeurant au 15 rue Boukline, Bardo, Tunis, a vendu la totalité du fonds de commerce à Mme Henda Bent Saleh Ben Ibrahim Aridhi, demeurant au 362 rue Hussein Dey, El Akba, Tunis.

La totalité du fonds de commerce sis au 42 rue du 1er Mai, Bardo, Tunis, destiné pour la vente des fruits secs.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du vendeur et l'acheteur mentionnés ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 15 novembre 2025.

2025R03248FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente rédigé le 20/10/2025 enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa en date du 29/10/2025, N° de quittance M039435 n° d'enregistrement 25201737, Mr Moeiz Weslati a vendu à Mme Chouikha Madouri, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente de poulets, dans le local sis Cité Moncef Bey Rue Beskra Mourouj 3 Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de vendeur à son adresse sis Résidence Fayrouz avenue Habib Bourguiba Radés Plage ben Arous.

Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 4/11/2025.

2025R03251FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 9/5/2025 enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse sous le n°25303640 sous le numéro M048875 monsieur Mohamed Bader Dine et monsieur Mohamed ben Abdeslam ont vendu à monsieur Ahmed Mansour la totalité du fonds de commerce "la bohème" sise à rue Jawhara Sahel Khzema Sousse avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur monsieur Ahmed Mansour au local concerné dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au journal officiel de la République Tunisienne.

2025S01509FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 5/11/2025, enregistré à la recette des finances avenue 3 septembre 1934 à Sousse le 12/11/2025 sous n°25202177 quittance n°M086484, la société ECONOMIE DU SAHEL, son identifiant unique n°0978360E, représentée par son gérant Mr Jameleddine Zrelli titulaire de la CIN n°04099615, a vendu à la société CAVALLIERO BUSINESS DIVERSITY, son identifiant unique n°1935784Z représentée par son gérant Mr Ahmed Thami titulaire de la CIN n°06946232, la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels du local sis à route ceinture avenue Docteur

Chadhli Bouzakoura Bouhsina 5 Sousse 4061 exploité en restauration rapide et repas légers.

Toutes les oppositions concernant la cession de ce fonds de commerce doivent être déposées entre les mains du cessionnaire société CAVALLIERO BUSINESS DIVERSITY sise à Rue Sidi Fredj Zaouiet Kontech 5028 Jemmel Gouvernorat Monastir dans un délai maximum de (20) vingt jours de la date de publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux «Essahafa et La Presse» en date du 14/11/2025.

2025S01510FCCC2

Accord de don d'actifs professionnels

En vertu d'un accord de don d'Actifs Professionnels écrit par les maîtres Rafik Rebii et son greffier Kamel Jerad en date du 24/10/2025 et enregistré au Bureau des actes Notariés indique que les honorables Maroua Bent Mohamed Moncef Ben Abdallah Jaadi et Mohamed Fateh Bent Mohamed Moncef Ben Abdallah Jaadi et Mohamed Hamza Ben Mohamed Moncef Ben Abdallah Jaadi, ont donné à leur Mère Mejda Ben Mohamed Ben Ahmed Chafra l'Accord de don Actifs Professionnels tout le fonds de commerce destiné «vente détail des pièces automobiles» situé à Abi Zemaa El Balaoui à Kairouan avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez le Maître Rafik Rebii à Souk Attarin Kairouan.

2025S01511FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse sous le n°25205759 en date du 30/9/2025 Madiha bent Salem Ben Halima Représentée par son mandataire Jamel Ben Mabrouk Ben Nia Suivant mandat général rédigé le 15/7/2017 par les notaires Faiçal Gamra et Mohamed Slim Daouas a Renoncé à son Fonds de commerce exploité au local sis au Rez-de-chaussée de la Résidence les orangers NC 19 du plan du centre commercial Kantaoui objet du matricule Fiscal N° 1268001R au profit de Chaima Ben Nia avec tous ses éléments incorporels. La valeur du fonds de commerce objet de la renonciation est fixée à 40 mille dinars pour les besoins de l'enregistrement. Un avis de cette renonciation a été publié au journal «Al Chourouk» en date du 12/11/2025. Les oppositions sur la valeur du fonds de commerce seront formées dans 20 jours de la publication de l'avis de renonciation au J.O.R.T entre les mains de la bénéficiaire de la renonciation Chaima Ben Nia à son domicile élu sis 31 Cité Nozha1 à Kalaa Kebira.

2025S01512FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

«ANIS BEN BECHIR FRIGUI»

C.I.N N°06787554

Suivant le contrat de vente de fonds de commerce du local qui appartient à la municipalité de Jemmel Monastir 5020 sis à cité commerciale «LE COLISE» ouvre à la rue Bechir Sfar à une superficie de 12 m² en date du 28/02/2023 et enregistré à la recette des finances de Jemmel en date du 14/6/2024 quittance n°M052926 enregistrement n°24201280. Monsieur Anis Ben Bechir Frigui C.I.N n°06787554 a vendu le fonds de commerce du local à Monsieur Amine Ben Abderrazak Ben Amor Jemmeli C.I.N n°06884050.

Cet avis est publié au journal Echourouk du 15/11/2025.

2025S01513FCCC2

Don d'un fonds de commerce

En vertu de deux actes de donation : le premier, enregistré auprès du service des impôts de Sfax le 22 août 2025, sous le numéro de reçu 042902M, Manel Ghamki, titulaire de la carte nationale d'identité n° 11037866, et Mona Ghamki, titulaire de la carte nationale d'identité n°11172308, ont fait donation de la totalité de leurs parts indivises du local commercial situé au n°42, Bab Jebli, Sfax, à leur frère, Malek Ben Kamal Ben Mohamed Ghamki, titulaire de la carte nationale d'identité n°08872953

Le second, enregistré auprès du service des impôts de Sfax le 22 août 2025, sous le numéro de reçu 042898M, Mohamed Ben Abdel Latif Ben Mohamed Ghamki, titulaire de la carte nationale d'identité n° 01150630, son épouse Fadila Bint Ali Ben Ali Magni, titulaire de la carte nationale d'identité n°01150633, et Henda bint El Hadi Ben Mohamed Zouari, titulaire de la carte d'identité nationale n°01329986, ont fait donation toutes leurs parts dans la propriété commerciale détenue conjointement et utilisée dans le magasin numéro 42 situé à Bab El Jebli, Sfax, au profit de leur fils, Malek Ben Kamal Ben Mohamed El Ghamki, propriétaire du numéro d'identification 08872953.

Les objections doivent être adressées au destinataire à l'adresse du magasin susmentionné dans les 20 jours suivant sa publication au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Achourouk du Mardi 11 novembre 2025.

2025X01501FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Gremda le 11/11/2025 sous le N° 25203218 quittance N°M099392 Hafedh Ayedi a vendu à Sami Kortoba la totalité du fonds de commerce conçu au commerce sis à la Route Tanyour et El Kayed Mohamed ceinture 0.5 km2 Sfax.

Toute opposition doit être faite dans un délai ne dépassant pas 20 jours après la publication de cet avis au

JORT et ce auprès du local du fonds de commerce. Cette vente a été publiée au journal Chourouk le 13/11/2025.

2025X01514FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 12.11.2025 légalisation de signature le même jour enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès le 13.11.2025 sous le n°M077261 de quittance et le n°25210113 d'enregistrement, Mr Boulbaba Baabou a vendu à Mr Amara Touati, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme café (café 24) inscrit au RNE sous le n° R220072, sis à la rue Elirfan Zrig Gabès, les oppositions seront déposées chez Maître Ben Yahmed Farhat avocat son bureau sis à la rue Ali Djemel n°34 Gabès pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux Elchourouk et le Quotidien du 15.11.2025.

2025X01516FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément aux dispositions de l'article 191 du code de commerce en vertu d'un acte sous-seing privé en date du 3/11/2025 enregistré à la recette des finances de Tina le 3/11/2025 sous le n°25202960 quittance n°067944 Mr Ali Maraoui titulaire de la carte d'identité nationale n°01250431 a cédé et vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé à la route de Gabès km 6.5 Sfax non immatriculé au registre national des entreprises qui consiste en une boucherie avec tous ses éléments matériels et moraux à Mr Taieb Maraoui titulaire de la carte d'identité nationale n°08402778.

Les éventuelles oppositions devraient être adressées à Mr Ali Maraoui situé à la route de Gabès km 5.5 cité 7 novembre Sfax. Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 15/11/2025.

2025X01517FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 26/9/2025 enregistré à la recette des finances de Gabès le 02/10/2025 sous numéro 25208725 reçu n°M069789 le 02/10/2025, monsieur Naji Becha titulaire de la CIN n°05927331 a vendu à «SOCIETE BOULANGERIE ELMOENES SBE», son gérant Mohamed Msaddi titulaire de la CIN n°11064306 la totalité du fonds de commerce de boulangerie sise à Rue Sodok Laswad Chat Salem Gabès avec ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être soulevés dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis entre les mains de l'acheteur dans le local sujet du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 15/11/2025.

2025X01521FCCC2

Vente de fonds de commerce exploité comme Pharmacie

En vertu du contrat sous seing privé enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 7/11/2025 (Quittance n°M118478 Enregistrement n°25206854), M. Mohamed Habib Feki, demeurant au 40 Avenue Abou El Walid Ibn Rochd Cité Riadh el Andalos Ariana, a vendu à Melle Ons Said demeurant au 10 Rue Mursi cité Riadh el Andalos Ariana, le fonds de commerce exploité comme Pharmacie sis à la place El Quods n°10 Ariana supérieure 2080 Ariana.

Les oppositions se font au cabinet de Maître Amel Bouzouita sis à Immeuble Narcisse Bur 317 3ème étage Avenue du Japon Montplaisir 1073 Tunis. Cet avis a été publié au journal Achourouk du 15 novembre 2025.

2025403849FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé avec signature légalisée le 10/10/2025 enregistré à la recette des finances Hammamet le 10/10/2025 sous n°25206047 Quittance n°M143144 Madame Zohra Chnagra a vendu à monsieur Mounir Jmai la totalité du fonds de commerce destiné pour vente des fruits secs en détail situé à l'avenue Habib Bourguiba Hammamet.

Les oppositions seront acceptées au sein du local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au JORT.

Un exemplaire de cette annonce a été publié au journal quotidien Assahafa le 17/10/2025.

2025403850FCCC2

Avis

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 22 septembre 2025 enregistré à la recette des finances rue du Paradis l'Ariana le 10 octobre 2025 reçu n°116061 enregistrement n°25310109 l'Université Tunis Carthage, SARL MF N°00716844R a donné en location gérance libre la buvette sise à l'intérieur de l'Université Tunis Carthage la Soukra à la Société BMB BUSINESS, MF N°1799201Z pour la période neuf mois et quinze jours à partir du 15 septembre 2025 au 31 juillet 2026.

Le présent avis est paru au journal Le Temps vendredi 7 novembre 2025.

2025403859FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce - gérance libre

Suivant contrat enregistré à la recette des finances avenue de l'Indépendance Bardo quittance numéro n°M012118 enregistrement n°25300637 Mr. Taha Ben Ramadan a loué à Mr. Mehdi Ben Iskandar Belhaj la totalité du fonds de commerce situé au 36, rue Taher Sfar, Bardo, Tunis destiné à un salon de thé.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du vendeur : 38, rue Taher Sfar, Bardo, et à l'adresse de l'acheteur : 17, rue 4149,

El Samrane, Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 15 novembre 2025.

2025R03249FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon le contrat enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 27/11/2023 quittance n°74655 enregistrement n°23304817. La société AEROASIATIQUE «ANWAR ALI» son siège social rue لنقدوك cité Monom 1009, El Wardia, Tunis 60, a loué à la société LOCA EYEWEAR dont le siège situé rue de l'Environnement, Immeuble de l'Aouina Métébia, magasin n°1, El Aouina 2045, La social Marsa 2045, Tunis, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour la vente de lunettes et sis au 22, rue de Palestine, Tunis.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse mentionnée ci-dessus pour les deux parties dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 6 novembre 2025.

2025R03250FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte ssp enregistré à Monastir le 5/10/2025 Q n°M076091, N° d'enrg. 252638 Mm Raouf Belhaj Yousef a loué à Mr Karim Zrafi le F.C du local du commerce sis au café Monastir.

Les oppositions seront Envoyées à l'adresse du F-C dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis au JORT.

Le présent Avis est paru au journal Echourouk le 14/11/2025.

2025S01504FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 01/10/2025 et 6/10/2025 enregistré à la recette des finances à cité administrative Ariana numéro 05306187 quittance numéro M109335 Madame Naouel ben Ali a loué à la société du quartier des parfums son agent madame Werdani Mariem le fonds de commerce conçu pour fabriquer et vendre des parfums située à l'étage inférieur et du côté droit du bâtiment n°20 rue Mohamed Saleh Haj Ariana pour une durée d'un an renouvelable à compter du 15/9/2025 jusqu'au 14/9/2025 publier au journal Echourouk le 10/11/2025.

Les oppositions sont acceptées dans les délais légaux auprès de maître Mohamed Amine ben Saad avocat ayant son bureau au 9 rue de Niger Khayreddin Bacha Tunis.

2025403841FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP du 7/11/2025 enregistré à la recette des finances de Midoun le 10/11/2025, quittance n°M110951, enregistrement n°25305454. Mr Said Moussa, demeurant à Robana Jerba, a loué à Mr Walid Seif Nasser demeurant à Ghrabat Zarzis la totalité du Fonds de Commerce d'un restaurant, sis à l'avenue de la République Elmey Jerba pour une durée d'une année renouvelable, allant du 01/11/2025, jusqu'au 31/10/2026.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 13/11/2025.

2025403843FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Association des employés et cadres de la municipalité de Menzel Habib

Ses coordonnées sont les suivantes :

Adresse : Municipalité de Menzel Habib, 6030 Gabès

Objectifs :

- Offrir un soutien social et culturel à ses membres

- Proposer des activités sociales, culturelles et récréatives aux employés de la municipalité de Menzel Habib, à Gabès, afin de favoriser leur intégration et de les motiver à donner le meilleur d'eux-mêmes.

- Renforcer les liens entre ses membres, en instaurant un climat de bienveillance, de loyauté et de coopération entre tous les employés, quel que soit leur grade.

- Encourager les activités sociales et culturelles pour promouvoir le bien-être collectif.

- Etablir des partenariats et des accords de coopération avec des institutions et associations publiques et privées, dans le cadre d'une collaboration avec des organisations de la société civile.

Membres :

- Président : Noureddine Saafi

- Secrétaire Général : Iskandar Bahri

- Trésorier : Mohamed Jamaai

- Membre chargé des Affaires sociales et économiques : Abdelmalek Jouini

- Membre chargé des activités culturelles, touristiques et récréatives.

2025R03228APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association tunisienne pour la qualité et l'excellence dans la formation des ingénieurs.

Objet : Association scientifique s'intéressant à la stratégie et à la prospective dans le domaine de la formation des ingénieurs en Tunisie, ainsi qu'à la formation et au renforcement des réseaux et partenariats entre les membres de l'association.

Objectifs :

1. Soutenir la qualité, l'excellence et la visibilité de la formation des ingénieurs en Tunisie en coordination avec les autorités compétentes;

2. Développer l'enseignement supérieur dans le domaine de la formation des ingénieurs conformément aux réglementations en vigueur, notamment en encourageant la création de réseaux d'établissements d'enseignement supérieur en ingénierie et dans les domaines connexes, et en soutenant la qualité dans leur fonctionnement;

3. Mettre en place une réflexion stratégique et prospective sur le système de formation des ingénieurs en Tunisie à travers la réalisation d'études, de recherches et d'enquêtes sur ses principaux axes.

Siège social : Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tunis, Rue Bachir Salem Belkhiriya - Campus universitaire Farhat Hached, El Manar.

Liste des membres du bureau exécutif fondateur :

- Président : Kamel Ben Saad

- Secrétaire général : Kamel Sahnoun

- Trésorier : Hichem Kallel.

2025R03231APSF1

Constitution de syndic Résidence Maysem

Avenue 15 Octobre Lacania

En vertu de procès-verbal de la première session électorale générale à la résidence Maysem, daté le 19/10/2025 enregistré à la recette des finances Beb Souika le 11/11/2025 Quittance n°M081706 enregistrement n°25804023.

Il a été décidé comme suit :

Président : Mr Makrem Ben Rjab

Trésorier : Mr Mosad Sayari

Secrétaire général : Mr Nizar Slimani.

2025R03239APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'Association : "Association Tadhamen pour la culture et les loisirs".

Siége social : 20,1854 cité 2 Mars, Ettdhamen.

Objectifs :

- Développer les activités culturelles au profit de l'enfance naissante et de la jeunesse

- Organiser des ateliers et des activités culturelles, artistiques et de loisirs

- Soutenir les jeunes talents et les mettre en valeur dans divers domaines (théâtre, musique, cinéma ...).

Les Membres :

- Président : Mohamed Sabri Krich

- Trésorier : Chouaib Haboubi

- Secrétaire Général : Mohamed Koussay Ben Amor.

2025R03247APSF1

Constitution d'un syndic

Selon PV du Syndic des propriétaires d'immeuble El Khir en date du 28 septembre 2025, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse en date du 21 octobre 2025 sous le numéro 25802718, quittance n°M049503. Un syndic a été constitué sous le nom de "Syndic des propriétaires communs de résidence El Khir" sis à résidence El Khir Avenue Yaser Arafet Sahloul Sousse. Il a été décidé la nomination de : Mr Mounir Benmohamed : Président - Mr Chokri Haddaji : Trésorier - Mr Habib Sfar Gandoura : Secrétaire général.

2025S01514APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques d'un bien commercial

Maître Mouna Ben Othman

Huissier de justice

Bab Brikcha, Immeuble Al Mabrouk, 2ème étage, n°11, Monastir

Tél / Fax : 73467764

Matricule fiscal : 1295711/S

Maître Mouna Ben Othman, huissier de justice susmentionnée, annonce par la présente qu'une vente aux enchères publiques aura lieu le lundi 15 décembre 2025 à 11 h et après, en exécution du jugement d'appel n°64309 en faveur de Walid Dhouibi contre UNION SPORTIVE MONASTIRIENNE, matricule fiscal 0575782K, situé Place de l'Indépendance, Monastir. La vente aux enchères portera sur l'ensemble des actifs de l'entreprise, y compris ses actifs corporels et incorporels tels que la clientèle, le fonds de commerce, l'emplacement, la raison sociale et le matériel. L'établissement exploite un café haut de gamme rue Habib Bourguiba, à Monastir. Le prix de départ est fixé à 64 000 000 de dinars. Toute personne souhaitant participer aux enchères devra verser un acompte de 10 % du prix de départ, payable immédiatement, frais inclus.

2025R03230VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

La créancière saisissante : la Banque Tuniso libyenne, représentée par son représentant légal, société anonyme, immatriculée au registre du commerce auprès du Tribunal de première instance de Tunis sous le n°B19781996, inscrite au Registre National des Entreprises Identifiant unique 0033272D, ayant son siège au Centre Urbain Nord, Tunis, élisant domicile chez son avocate Maître Wissem Bouaben, dont l'étude est sise au N°10 Rue 8003 étage 3 Montplaisir Tunis 1073, M.F 1118030/L (La créancière saisissante).

Le débiteur saisi : 1- La société Samar, représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée, immatriculée au registre du commerce auprès du Tribunal de première instance de Sousse sous le n°B0967502015, inscrite au Registre National des Entreprises Identifiant Unique

1366668C, ayant son siège social à l'Avenue Mohamed El Ghazali, El Massaadine, Msaken 4070, (débitrice principale).

2- Madame Wassila, Bent Mohamed Ben Ettaii Brahem, épouse Moncef Ayed, titulaire de la carte d'identité nationale n°02944005, domiciliée au n°8, Rue Khalef El Fata, Sousse, profession non précisée, sans registre de commerce connu, (caution hypothécaire).

L'avocat poursuivant : Maître Wissem Bouaben Avocate à la cour de cassation, dont l'étude est sise au N°10 Rue 8003 étage 3 Montplaisir 1073 - Tunis.

Désignation de l'immeuble objet de la saisie :

Le bien immobilier objet du titre foncier n°129843 Sousse consiste en une parcelle de terrain nu, constructible et destinée à l'habitation individuelle. Elle est située à Sidi Abdelhamid, dans le gouvernorat de Sousse, à environ 60 mètres de la plage et à environ 120 mètres du mausolée de Sidi Abdelhamid.

La parcelle donne, du côté est-sud, sur une voie non aménagée de 8 mètres de largeur, prévue au plan d'aménagement urbain. Sa superficie totale est de 249 m². Elle est actuellement clôturée par une clôture légère et exploitée pour l'élevage de volailles. Les limites du bien sont les suivantes :

Ouest : terrain nu appartenant aux héritiers Brahem,

Sud : bâtiment appartenant à autrui,

Est : voie programmée de 8 mètres de largeur, Nord : terrain nu appartenant à Hichem Mokhnini.

Le bien se situe à l'intérieur du plan d'aménagement urbain de la commune de Sidi Abdelhamid (Sousse), dans une zone destinée à l'habitation et à la construction individuelle de type UA. Il correspond à la parcelle n°01 du plan, créée suite à l'exécution du jugement d'immatriculation volontaire n°10339 du 01/6/2006.

Le terrain est la propriété de Madame Wassila, Bent Mohamed Ben Ettaii Brahem, épouse Moncef Ayed

Mise à prix :

La mise à prix de l'immeuble saisi est fixée à cent quarante neuf mille quatre cent Dinars (149400,000 D) auxquels s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Sousse 1 sis à Rue Taher Sfar Sousse, le lundi, Huit décembre deux mille vingt cinq (8/12/2025), à partir de 9 heures.

Visite et constat des lieux : chaque jour et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe de tribunal de première instance de Sousse 1 ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2025R03236VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tél : 71297117/20898316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre national des entreprises sous le matricule fiscal n° 00000110F, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Khmais Mokhtari, Agriculteur, résident au lotissement Bahroun Menzel Bouzelfa Nabeul, titulaire de CIN n°01892361

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour de cassation demeurant au REZIG Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig, Matricule Fiscal 084912/Y.

Propriété saisie : Il s'agit de 350/24970 parts indivises objet du titre foncier n°578472 Nabeul dénommé "GHARS CHIKH I" Nabeul sis à Menzel Bouzelfa sur lesquels est bâtis une villa d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage en cour de construction, la superficie couverte de chaque étage est de 273 mm, le rez-de-chaussée se compose de quatre chambres dont la superficie de chacune est 15 mm, d'un salon d'une superficie de 42 mm, un séjour d'une superficie de 30 mm, une cuisine et une salle de bain, un garage de 50 mm une entrée de 18 mm, une terrasse de 50 mm, il y a aussi au sous sol une cave aménagée comme une cuisine qui est en cour de construction, la construction de l'Immeuble est moderne, le sol est en parterre, faux plafonds, le bois est de haute qualité, les fenêtres sont en fer de haute qualité, l'escalier en marbre, tout l'immeuble est équipé de climatiseurs, l'immeuble est délimité du nord et de l'ouest par un Immeuble des tiers, du sud et de l'est par une route non pavée

Mise à prix : (630.000, 000) d frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 15/12/2025 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Grombalia. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère instance de Grombalia ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2025R03243VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tél : 71297117/20898316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la

personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre national des entreprises sous le matricule fiscal n°00000110F, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mme Nawel Hammemi, fonctionnaire, résidente à Nianou Grombalia, titulaire de la CIN n° 06279317.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour de cassation demeurant à Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig, Matricule Fiscal 0849122/Y.

Propriété saisie : Il s'agit de 80/8489 parts indivises objet du titre foncier n°584536 Nabeul dénommé» fawzia 136» Nabeul sis à Bir Bouragba c'est un terrain nue à vocation agricole entouré de trois cotés par des logements on accède au terrain par une piste, le terrain contient un poteau électronique, il se situe hors du paramètre du plan d'urbanisme, le terrain est raccordé au réseau électrique et au réseau d'eau potable il est à proximité du centre ville il est délimité du sud par la parcelle n°E302 et de l'est par la parcelle n°E301, du nord par les parcelles 306 - 304 - 301 et de l'ouest par la parcelle n°308 - 307.

Mise à prix : (11.600, 000) d frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 15/12/2025 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Grombalia. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Grombalia ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2025R03244VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tél : 71297117

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre national des entreprises sous le matricule fiscal n°00000110F, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mme Cyrine Gmara (débitrice principale) cadre dans une société, résidente au n°13 rue Salem Bouhajeb Mutuelle Ville, titulaire de CIN n°08323874

- Mr Sleh Ben Miled (caution hypothécaire), chauffeur de taxi, résident à Ben Arous Route de Sousse km 14, cité El Habib, Ezzahra titulaire de CIN n°00353934

- Mr Lotfi Ben Miled (caution hypothécaire), chauffeur de taxi, résident au n°2 cité ben Miled, Ezzahra titulaire de CIN n°05152026

- Mr Riadh Ben Miled (caution hypothécaire) travailleur à l'étranger, résident au n°35 cité ben Miled Ezzahra titulaire de CIN n°05143468

- Mr Neji Ben Miled (caution hypothécaire) artisan peintre, résident n°2 cité ben miled, Ezzahra titulaire de CIN n°00756198

- Mr Adel Ben Miled (caution hypothécaire) technicien supérieur, résident au n°47 rue el Ons, Ezzahra titulaire de CIN n°00773174

- Mme Fatma Ben Miled caution hypothécaire) sans profession, résident au n°2 rue el Ons, Ezzahra titulaire de CIN n°07000681.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour de cassation; demeurant à Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit de 370 parts indivises de la totalité de 14057 parts objet du titre foncier n°50879 Ben Arous dénommé «SANIET BEN MILED» qui se situe à Hammam-Lif au bord de la route de Tunis vers Sousse dans une cité résidentielle, il s'agit d'une villa style américain qui se compose de deux étages d'une superficie de 218 m m qui se compose d'un salon, une cuisine et des escaliers qui mènent au premier étage qui se compose de trois chambres à coucher, une salle d'eau et douche et des escaliers en marbre qui mènent à la terrasse où on trouve une petite pièce d'une superficie de 12 mm, l'Immeuble se compose aussi d'une maison traditionnelle d'une superficie de 116 mm qui se compose de 3 chambres, une cuisine, une toilette; la maison s'ouvre sur une cour cimentée.

Mise à prix 427.710,000D frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu jeudi 18/12/2025 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Ben Arous. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois où la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2025R03245VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Tunisian Saudi Bank (TSB) S.A., RNE013026E, sise à Tunis 32, rue Hédi Karray.

La partie saisie : Mohamed ben Hmad, homme d'affaire, CIN 03228976 demeurant au 4 rue Awen Khouzeai, Borj Baccouche Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à zaafran délégation douz gouvernorat kebili d'une contenance de 40 hectares environ

composé de 5 parcelles et contenant des palmiers (dattes deglet nour), 2 dépôts, 3 Sondages électrifiés en photovoltaïque.

L'immeuble est délimité de coté nord par un oasis domaine de l'Etat connu par ferme still, du coté sud par une piste agricole, du coté est par Abdallâh Belghith ensuite une piste agricole et du coté ouest par une zone humide ensuite une piste agricole.

Mise à prix : (3.609.400.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 22/12/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kebili.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Kebili où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01496VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Mustapha Shabou, demeurant à l'avenue Ibn Jazzar immeuble A5 appartement n°6 avenue des Martyrs Elmourouj 1 Ben Arous et domicile élu étude maître Adel Atitallah sis à rue Salem Harzallah immeuble Attijari Bank 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Kamel Boudaya, CIN 0218028 demeurant à la route de Gremda km 4 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la route de Gremda km4 Sfax rue Abdelaziz Zaouech d'une contenance de 76 m² consistant en une maison d'une superficie de 76m² composée d'un hall, un salon, 2 chambres, une cuisine, une salle d'eau et des escaliers menant au toit.

Il est délimité du coté sud et est par Trigui, du coté nord par Hedi Besbes, du coté ouest par rue Abdelaziz Zaouech d'où son entrée.

Mise à prix : (47.400.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 22/12/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01497VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Chedli Ben Dokhan, CIN 05349355 demeurant à résidence Athene bloc c appartement n°c21 Ain Zaghwen 2042 Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «abdesattar» objet du TF n°104878 Sfax d'une contenance de 619 m² sis à oued maou markez Dammak au sud de oued Aguereb route de l'aéroport km 2.5 Sfax à gauche vers l'aéroport rue Togo à 200 mètres de la route principale.

Il consiste en une villa classique de 2 étages son entrée du coté sud édifiée sur un terrain de 613 m² composés de 3 parcelles (2-3 et 11), le sol en carrelage. Le toit en hourdies, les fenêtres en bois normal, équipé en eau potable et en électricité et tous les équipements générales.

Il est en état moyen.

Le rez-de-chaussée composé d'un salon, 3 chambres, une cuisine, une salle de bain, un dépôt de coté nord et un dépôt de coté est.

Le 1er étage composé de 5 chambres, un hall, un couloir une salle de bain.

Il est délimité du coté sud par rue Togo, du coté est, nord et ouest par un voisin.

Mise à prix : (320.000.000) frais en sus

La date et lieu de la vente : mercredi le 24/12/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01498VEPA1

BHK Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Tunisian Saudi Bank, (TSB) S.A., RNE 013026E, sise à Tunis 32, rue Hedi Karray Tunis.

La partie saisie : Mohamed Hmida, architecte, CIN 03935214 demeurant à l'avenue Bechir Sfar Mahdia.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble consiste en une villa moderne de style américain sise à la rue borj Khadija la Chebba Mahdia à 200 m du port, consistant en lotissement n°1 du lotissement municipale n°2995 de l'année 1988 approbé par la direction régionale de l'équipement et de l'habitat de Mahdia.

L'habitation est construite sur un terrain de 583 m² de contenance délimité du coté nord par la propriété de Rebha Gomri, du coté sud par Salem Zarrouk, du coté est par une route d'où son entrée et du coté ouest par Rebha Gomri.

L'immeuble clôturé de quarte cotés consiste en une habitation moderne de style américain d'un rez-de-chaussée et un 1er étage, un dépôt, un jardin et un aménagement externe.

Le rez-de-chaussée de 140 m de surface couverte est composé, d'un salon, un séjour, une salle à manger, une chambre d'amis, une cuisine équipée en électroménagers et une salle de bain.

Le 1er étage d'environs de 125m² de surface couverte est composé d'un salon, un séjour, 3 chambres à coucher, une salle de bain et un vaste balcon non couvert.

L'habitation compte aussi à son coin sud ouest un dépôt de 24 m² de surface.

Les piliers de l'habitation sont en béton armé, les toits en dalle, les murs sont en briques perforés, les sols sont revêtus en carrelages décorés par des morceaux des marbres blanc et la menuiserie est en bois rouge.

Mise à prix : (375.840.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 22/12/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Mahdia où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01499VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A, I.U RNE 0000110f sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1/ Sté SIMPAC, SARL IU 0584208j dont le siège social est à la zone industrielle Poudrière 1 Sfax.

2/ Sté COMPAC, SARL UI 0418516R dont le siège social est à la zone industrielle Poudrière 2Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à «la Medina» Sfax Rue 29 lotissement est place "Hmidia" d'où son entrée, il s'agit d'un rez-de-chaussée et un 1er étage d'ouverture sud et nord.

L'immeuble est délimité du coté sud par la place Hmidia d'où son ouverture, du coté est par Fakhfakh, du coté nord par rue «Alhaddedine» et du coté ouest par une rue.

Le rez-de-chaussée couvre 102 m² composé d'une entrée de réception où est installé l'escalier menant au 1er étage, un salon, deux chambres, une cuisine, une salle de bain, des toilettes et un réservoir domestique d'eau quant au 1er étage, il couvre 102 m² contenant un large espace, une chambre, un hall, une cuisine, une salle de bain et des toilettes.

Mise à prix : (88.800.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : Lundi 29/12/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01500VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque Tuniso-Saoudienne (ex Stusid Bank), société anonyme, RC n°B16641997, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé au 32 Rue Hedi Karray Tunis son domicile élu chez société tuniso-saoudienne de recouvrement, rue des jasmins n°19 nouvelle Ariana Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

Partie saisie en sa qualité de caution hypothécaire :

Habib ben Chedli ben Aouani Sebri, gérant, titulaire de CIN n°02003548 domicilié à immeuble Jgham route chat mariem Hammam Sousse - Sousse.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°8901 Gafsa dénommée «LEILA 55» situé à Sidi Aich centre, délégation Sidi Aich, gouvernorat de Gafsa représentant un terrain nu d'une superficie de 36171 m².

Mise à prix : fixée à cent quatre vingt mille huit cent cinquante cinq dinars (180.855,000D) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal. L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Gafsa sis au Palais de justice Gafsa le lundi vingt deux décembre deux mille vingt cinq 22/12/2025 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Gafsa.

2025X01504VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque Tuniso-Saoudienne (ex Stusid Bank), société anonyme, RC n°B16641997, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé au 32 Rue Hedi Karray Tunis son domicile élu chez société tuniso-saoudienne de recouvrement, rue des jasmins n°19 nouvelle Ariana Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

Partie saisie en sa qualité de caution hypothécaire :

Habib ben Chedli ben Aouani Sebri, gérant, titulaire de CIN n°02003548 domicilié à immeuble Jgham route chat mariem Hammam Sousse - Sousse.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°8749 Gafsa dénommée «AMEL 62» situé à Sidi Aich centre, délégation Sidi Aich, gouvernorat de Gafsa, représentant un terrain agricole planté d'amandiers, d'une superficie de 285922 m².

Mise à prix : fixée à un million cinq cent vingt mille quatre cent quatre vingt dix neuf dinars et 500 millimes (1.520.499,500D) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Gafsa sis au Palais de justice Gafsa le lundi vingt deux décembre deux mille vingt cinq 22/12/2025 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Gafsa.

2025X01505VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque Tuniso-Saoudienne (ex Stusid Bank), société anonyme, RC n°B16641997, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé au 32 Rue Hedi Karray Tunis son domicile élu chez société tuniso-saoudienne de recouvrement, rue des Jasmins n°19 nouvelle Ariana Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

Partie saisie en sa qualité de caution hypothécaire :

Habib ben Chedli ben Aouani Sebri, gérant, titulaire de CIN n°02003548 domicilié à immeuble Jgham route chat mariem Hammam Sousse - Sousse.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°12467 Gafsa dénommée «AMAL» situé à Sidi Aich centre, Sidi Aich gouvernorat de Gafsa, représentant un terrain agricole planté d'oliviers d'une superficie de 110101m².

Mise à prix : fixée à six cent quinze mille et quatre cent quatre vingt six dinars et 500 millimes (615.486, 500D) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Gafsa sis au Palais de justice Gafsa le lundi vingt deux décembre deux mille vingt cinq 22/12/2025 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Gafsa.

2025X01506VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque Tuniso-Saoudienne (ex Stusid Bank), société anonyme, RC n°B16641997, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé au 32 Rue Hedi Karray Tunis son domicile élu chez société tuniso-saoudienne de recouvrement, rue des jasmins n°19 nouvelle Ariana Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

Partie saisie en sa qualité caution hypothécaire :

Habib ben Chedli ben Aouani Sebri, gérant, titulaire de CIN n°02003548 domicilié à immeuble Jgham route chat mariem Hammam Sousse - Sousse.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°9505 Gafsa dénommée «MOUNIRA» situé à Sidi Aich centre, délégation Sidi Aich gouvernorat de Gafsa, représentant un terrain nu d'une superficie de 23818 m².

Mise à prix : fixée à cinquante neuf mille cinq cent quarante cinq dinars (59.545,000D) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal. L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Gafsa sis au Palais de justice Gafsa le lundi vingt deux décembre deux mille vingt cinq 22/12/2025 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Gafsa.

2025X01507VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque Tuniso-Saoudienne (ex Stusid Bank), société anonyme, RC n°B16641997, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé au 32 Rue Hedi Karray Tunis son domicile élu chez société tuniso-saoudienne de recouvrement, rue des jasmins n°19 nouvelle Ariana Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

Partie saisie en sa qualité caution hypothécaire :

Habib ben Chedli ben Aouani Sebri, gérant, titulaire de CIN n°02003548 domicilié à immeuble Jgham route chat mariem Hammam Sousse - Sousse.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°34050 Gafsa dénommée «NIHEL» situé à Sidi Aich centre, délégation Sidi Aich, gouvernorat Gafsa, représentant un terrain agricole planté en partie d'oliviers d'une superficie de 1067398 m².

Mise à prix : fixée à deux millions quatre cent trente cinq mille six cent soixante quinze dinars (2.435.675,000D) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts, et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Gafsa sis au Palais de justice Gafsa le lundi vingt deux décembre deux mille vingt cinq 22/12/2025 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Gafsa.

2025X01508VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque Tuniso-Saoudienne (ex Stusid Bank), société anonyme, RC n°B16641997, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé au 32 Rue Hedi Karray Tunis son domicile élu chez société tuniso-saoudienne de recouvrement, rue des jasmins n°19 nouvelle Ariana Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

Partie saisie en sa qualité caution hypothécaire :

Habib ben Chedli ben Aouani Sebri, gérant, titulaire de CIN n°02003548 domicilié à immeuble Jgham route chat mariem Hammam Sousse - Sousse.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°10212 Gafsa dénommée «MARWA» situé à Sidi Aich centre, délégation Sidi Aich, gouvernorat de Gafsa, représentant un terrain agricole planté d'oliviers d'une superficie de 67571 m².

Mise à prix : fixée à deux cent vingt trois mille cinq cent huit dinars (223.508, 000D) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal. L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Gafsa sis au Palais de justice Gafsa le lundi vingt deux décembre deux mille vingt cinq 22/12/2025 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Gafsa.

2025X01509VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque Tuniso-Saoudienne (ex Stusid Bank), société anonyme, RC n°B16641997, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé au 32 Rue Hedi Karray Tunis son domicile élu chez société tuniso-saoudienne de recouvrement, rue des jasmins n°19 nouvelle Ariana Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

Partie saisie en sa qualité caution hypothécaire :

Habib ben Chedli ben Aouani Sebri, gérant, titulaire de CIN n°02003548 domicilié à immeuble Jgham route chat mariem Hammam Sousse - Sousse.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°25581 Gafsa dénommée «HENDA» situé à sidi Aich, gouvernorat de Gafsa, d'une superficie de 34333 m², constitué de 3 parcelles n°15-64-97, deux parcelles nues (n°15 et 64) et une parcelle plantée partiellement d'amandiers.

Mise à prix : fixée à cent huit mille trois cent trente deux dinars et 500 millimes (108.332,500D) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal. L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Gafsa sis au Palais de justice Gafsa le lundi vingt deux décembre deux mille vingt cinq 22/12/2025 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Gafsa.

2025X01510VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque Tuniso-Saoudienne (ex Stusid Bank), société anonyme, RC n°B16641997, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé au 32 Rue Hedi Karray Tunis son domicile élu chez société tuniso-saoudienne de recouvrement, rue des jasmins n°19 nouvelle Ariana Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

Partie saisie en sa qualité caution hypothécaire :

Habib ben Chedli ben Aouani Sebri, gérant, titulaire de CIN n°02003548 domicilié à immeuble Jgham route chat mariem Hammam Sousse - Sousse.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°24346 Gafsa dénommée «ANISSA» situé à Sidi Aich centre, délégation Sidi Aich, gouvernorat de Gafsa représentant un terrain agricole planté d'oliviers d'une superficie de 33580 m².

Mise à prix : fixée à deux cent six mille et cinq cent cinquante cinq dinars (206.555,000D) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal. L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Gafsa sis au Palais de justice Gafsa le lundi vingt deux décembre deux mille vingt cinq 22/12/2025 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples

renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Gafsa.

2025X01511VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque Tuniso-Saoudienne (ex Stusid Bank), société anonyme, RC n°B16641997, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé au 32 Rue Hedi Karray Tunis son domicile élu chez société tuniso-saoudienne de recouvrement, rue des Jasmins n°19 nouvelle Ariana Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

Partie saisie en sa qualité de caution hypothécaire :

Habib ben Chedli ben Aouani Sebri, gérant, titulaire de CIN n°02003548 domicilié à immeuble Jgham route chat mariem Hammam Sousse - Sousse.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°24035 Gafsa dénommée «SAMIA» situé à Sidi Aich centre, délégation Sidi Aich, gouvernorat de Gafsa, représentant un terrain agricole d'une superficie de 341953 m², contenant des oliviers en production, dans son coin nord-ouest exactement dans la partie nue un nouveau bâtiment d'une superficie de 624 m² représentant un dépôt à son côté un transformateur d'électricité privé, et du côté sud des haies de sable sur son périmètre extérieur.

Mise à prix : fixée à un million quatre vingt dix mille quatre cent dix sept dinars (1.090.417,000D) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal. L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Gafsa sis au palais de justice Gafsa le lundi vingt deux décembre deux mille vingt cinq 22/12/2025 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Gafsa.

2025X01512VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°0000110F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : 1/ Baccar Moncef Ben Ali, débiteur principal, titulaire de la CIN n°05364583, demeurant à route Saltnia Km 3.5 impasse Loumi Sfax 3081.

2/ Ben Younes Sana épouse Baccar, caution hypothécaire, titulaire de la CIN n°05391350, demeurant à route Saltnia Km 5, cité Cheker n°63 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit du terrain sis à la route Saltnia Km 9 dans une rue ramifié de la route principale à droite vers le centre ville, entouré de murs sur les quatre cotés, d'une superficie totale de 342m² sur lequel est bâti une maison au rez-de-chaussée en cours de construction et inachevé d'une superficie de 140 m², son sol est en ciment, les fondations et le toit ont été construits, les murs intérieurs et extérieurs sont en briques, dans le coin ouest se trouve un entrepôt en cours de construction sans portes d'une superficie de 30 m², sur le coté sud un espace non couvert et son sol est en ciment, et en dessous se trouve un pistachier pour recueillir l'eau. Le terrain se trouve dans une région bien desservie en électricité et de l'eau potable. La propriété est bordée par la Qibla d'un voisin, par l'est une rue, au fond un voisin et par l'ouest un voisin.

Mise à prix après déduction de 40 % : soixante dix huit mille dinars (78.000,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou Elkacem Chebbi Sfax, le lundi 8 décembre 2025 (8/12/2025) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2025X01515VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Gdoura Chafik

Avocat à la cour de cassation

Rue Abou Kacem Chebbi Immeuble

Centre Marhaba escalier A 1er étage Sfax

Avocat à Sfax, Rue Abou Kacem Chebbi Imm. Centre Marhaba Esc. A.1er, étage

Tél : 74.297.444

Partie poursuivante : Mohamed Chtourou, CIN 05315763,

commerçant, demeurant Sfax, élisant domicile à l'étude de maître Gdoura Chafik avocat à Sfax rue Abou Kacem Chebbi imm. Centre Marhaba esc A 1er étage tél : 74 297 444.

Partie saisie : 1) Mohamed Ben Said Ben Ameur, CIN 05381534 vendeur pièces détachées d'occasion, demeurant à la route de Tunis km 4 Sfax, résident à la route Saltania km 6.5 Sfax.

2) Rihab Bent Fathi Trabelsi (copropriétaire), CIN 08881200 sans profession, résident à la route Saltania km 6.5 Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un terrain de la totalité du titre foncier n°87730 Sfax représentant un terrain situé à la route Saltania km 5 Sfax selon le titre foncier clôturé, sur lequel est édifié une habitation de deux niveaux et un garage, il est limité du coté sud par une entrée, par l'est Barkallah, par le nord une entrée et par l'ouest une rue.

Ce terrain est divisé en deux parties est et ouest, séparées par un mur.

- La partie ouest est d'une superficie approximative de 420 m² représentant un terrain nu clôturé des 4 cotés, avec une ouverture de porte du coté sud.

- La partie Est, est d'une superficie approximative de 436 m² représentant une habitation de deux niveaux et un garage.

- Le rez-de-chaussée est d'une superficie de 160 m² se compose de 2 vérandas, de deux chambres, un couloir, une salle de bain, des toilettes et une cuisine.

- Le 1er niveau est d'une superficie approximative de 163 m² non achevé.

- Un garage d'une superficie 43 m².

Mise à prix : le prix total du dit immeuble est fixé à 416.000.000 dinars, frais et honoraires d'avocat fixés par le tribunal en sus.

La surenchère sera publique et la participation des personnes intéressées ne peut avoir lieu que par l'intermédiaire d'un avocat soit par consignation du 1/3 du montant fixé soit par chèque certifié et par consignation bancaire.

Les étrangers doivent avoir une autorisation du gouverneur.

Date et lieu d'adjudication : Le lundi 22 décembre 2025 à neuf heures du matin à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax.

La visite de la propriété à vendre : Peut avoir lieu chaque jour ouvrable pendant les heures de travail, pour plus d'amples renseignements, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

2025X01520VEPA1

Adjudication

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme dont le siège est à l'avenue Mohamed V registre de commerce n°B176041996 représentée par Maître Imed Kahri, Avocat 35 avenue Habib Bourguiba Kasserine.

Partie saisie : Jamel Ben Saleh Yakoubi demeurant à cité de l'Aéroport Tozeur.

Avocat poursuivant : Maître Imed Kahri, avocat 35 avenue Habib Bourguiba Kasserine.

Titre exécutif :

1/ Nantissement à la limite de cent trente trois mille dinars (133000, 000D) et inscrit à la direction de l'immobilier Gafsa le 2/4/2009.

2/ Nantissement à la limite de soixante-quatre mille cinq cent dinars (64500,000 D) et inscrit à la direction de l'immobilier Gafsa le 19/5/2009).

3/ Nantissement à la limite de trente mille dinars (30000,000D) inscrit à la direction de l'immobilier Gafsa le 19/5/2009

4/ Un avertissement signé par Maître Walid Imansa daté le 17/9/2025 inscrit à la direction de l'immobilier Gafsa le 23/10/2025.

Propriété saisie : toute la propriété objet du titre 1921 Tozeur nommée "ENAJET" superficie 1397 mètres carrés constituant une seule parcelle y compris 4 dépôts et une surface couverte ouverte et deux bureaux et un bloc sanitaire et une maison de garde.

Mise à prix : 845100,000D suivant le rapport établi par monsieur Lotfi Radadi et Abd Mouhaeman Khaldi sans tenir compte les frais supplémentaires qui seront déterminés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu lundi le 15/12/2025 à partir du 9 h matin à la salle de la saisie immobilière du tribunal de première instance de Tozeur.

Visite de la propriété : Tous les jours de la semaine ne peuvent participer à l'adjudication que les personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix, les étrangers doivent en outre obtenir les autorisations requises.

Pour les renseignements consulter le cahier des charges du greffe du tribunal de première instance de Tozeur ou au bureau de l'avocat poursuivant.

2025403847VEPA1

Adjudication sur saisie immobilière

Partie saisissante poursuivante : Jafali Kamel élu son domicile au cabinet de son avocat poursuivant.

Partie saisie : Jafali Fatma demeurant rue 4479 n°6 cité Hawas Ezahrouni Tunis.

Avocat poursuivant : Khedri Moncef avocat près la cour d'appel 2 rue Mohamed Ali Akid cité Bougatfa 2 Essijoumi Tunis.

Immeuble saisi : rue 4479 n°6 cité Hawas Ezahrouni Tunis 60 m².

Prix : soixante trois mille cinquante et un dinars six cent millimes (63.051.600) rabaisser à cents cinquante neuf mille quatre cent dinars.

Date et lieu de l'adjudication : A la chambre des criées au tribunal de première instance Tunis2 à partir de neuf heures du matin de 15/12/2025

Visite : Ouverte à tous moment pour plus de renseignements s'adresser à l'étude

De l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Tunis 2 où est déposé le cahier des charges.

2025403851VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : La Société Tunisienne de Banque. S.A., sise à la rue Hédi Nouira Tunis. R.N.E. n°0001237 A. En sa qualité de créancière hypothécaire saisissante.

Partie poursuivie : Société International Matériel Agricole «IMAGRI» - SARL - RNE n°0571542C. Siège social Avenue Farhat Hached - Menzel Temim Nabeul.

En sa qualité de créancière hypothécaire saisie.

Avocat poursuivant : Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté 1002 Tunis. (M.F. : 513271 Z/A/P/000).

Parts indivises objet de la vente :

1- Les parts immobilières dans le titre foncier n°533100 Nabeul :

Situé à Hanchir El Batine, délégation de Dar Chaâbane El Fehri, gouvernorat de Nabeul. Il se compose de la parcelle n°1693 D, d'une superficie de 7 120 m², consistant en un terrain bombé, à relief montagneux, entièrement exploité comme carrière de pierres. Selon le plan y afférent, elle est limitée :

* au sud par la parcelle n°1691 D, * au nord par la parcelle n°1832 D, * au nord-ouest par la parcelle n° 1694 D, * à l'est par un chemin agricole, * et à l'ouest par la parcelle n° 1 D.

La société "IMAGRI", en détient 3 560 parts indivises.

2- Les parts immobilières dans le titre foncier n°523776 Nabeul :

Situé à Hanchir El Batine, délégation de Dar Chaâbane El Fehri, gouvernorat de Nabeul. Il se compose de deux parcelles :

* Parcelle n°1694 D, d'une superficie de 5 247 m², terrain bombé à relief montagneux, partiellement exploité comme carrière de pierres, limitée selon le plan :

- au sud par la parcelle n°1693 D, - au nord par la parcelle n°1695 D, * à l'est par un chemin agricole, - et à l'ouest par la parcelle n°1 D.

* Parcelle n°1830 D, d'une superficie de 12 330 m², constituant un terrain agricole de forme irrégulière et à angles multiples.

Sa partie ouest est plantée d'oliviers jeunes âgés d'environ quatre ans, exploitée par Adel Ammar. Selon le plan, elle est limitée : - au sud et à l'est par la parcelle n°1 D, - au nord par le titre foncier n°10413, - et à l'ouest par la parcelle n°1829 D.

La société IMAGRI, en détient 8 788,5 parts indivises.

3- Les parts immobilières dans le titre foncier n°592408 Nabeul :

Situé à Hanchir El Batine, délégation de Dar Chaâbane El Fehri, gouvernorat de Nabeul. Il se compose de deux parcelles :

- Parcelle n°1692 D, d'une superficie de 8 088 m², constituant un terrain agricole presque rectangulaire, entièrement exploité comme carrière de pierres, limitée selon le plan :

* au sud par la parcelle n°1685 D, * au nord par la parcelle n°1691 D, * à l'est par un chemin agricole, * et à l'ouest par la parcelle n°1690 D.

- Parcelle n°1700 D, d'une superficie de 7 315 m², constituant un terrain agricole de forme irrégulière, convenant au pâturage, et comportant plusieurs excavations. Selon le plan, elle est limitée : * au sud par la parcelle n°1699 D, * au nord et à l'ouest par la parcelle n°1 D, * et à l'est par le titre foncier n°10413.

La société IMAGRI, en détient 7 701,5 parts indivises.

4- Les parts immobilières dans le titre foncier n°523775 Nabeul :

Situé à Hanchir El Batine, délégation de Dar Chaâbane El Fehri, gouvernorat de Nabeul. Il se compose de la parcelle n°1690 D, d'une superficie de 12 320 m², constituant un terrain agricole presque rectangulaire, entièrement exploité comme carrière de pierres, limitée selon le plan : * au sud par la parcelle n°1685 D, * au nord par la parcelle n°1691 D, * à l'est par la parcelle n°1692 D, * et à l'ouest, partiellement par la parcelle n°1685 D et pour le reste par la parcelle n°1687 D.

La société IMAGRI, en détient 6 160 parts indivises.

Mise à prix :

1- Parts indivises dans T.F. 533100 Nabeul : 8.392,018 Dinars.

2- Parts indivises dans T.F. 523776 Nabeul : 20.717,206 Dinars.

3- Parts indivises dans T.F. 592408 Nabeul : 18.154,811 Dinars.

4- Parts indivises dans T.F. 523775 Nabeul : 14.521,020 Dinars.

Le prix total des 4 immeubles est de : 61.785,055 Dinars.

Date et lieu de la vente : Le lundi 15 décembre 2025 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première Instance de Nabeul.

Visite des lieux : La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2025403856VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

Objet du titre foncier N°165748 Tunis

(1ère audience)

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus Le Grand - Tunis

Tél : 71.340.429

GSM : 58.351.552

1) Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A, MFU N°: 000110 F, ayant son siège social au N°70-72 avenue Habib Bourguiba, -Tunis-, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au N°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis.

2) Le débiteur saisi :

Mr. Mohamed Mondher Ben Mustapha DEBBICH (C.I.N N°: 00328159), demeurant au N°50

résidence "EDHAMANE", la Marsa, - Tunis-. Ou bien : au N° 50 résidence "LES PINS" la Marsa, - Tunis. Ou bien : à la résidence "PHENICIA", appartement N°D3, route de Gammarth, klm 05, - Tunis. Ou bien : chez "pharmacie DEBBICH" sise au N°207 avenue Habib Bourguiba, El Kram, -Tunis. Ou bien : chez "pharmacie de nuit DEBBICH" sise au N°207 bis avenue Habib Bourguiba, El Kram, - Tunis.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat à la cour de cassation, (MF N° : 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au N°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

- Selon les données du registre foncier :

La totalité de l'immeuble constitué par :

- Le triplex N°D3 de la résidence "PHENICIA", constitué par un dépôt au sous-sol et d'un appartement au RDC et au 1er étage sis à la Marsa en bordure de la route Gammarth à Tunis, d'une superficie de 02 a 33 ça (233 m²), fractionné en 233 parts, dénommé "PHENICIA 02", faisant l'objet du titre foncier n°165748 Tunis.

- Les quotes-parts indivises afférentes au triplex susvisé dans les parties communes soit 818,97/10000 parts dans le titre foncier n°136101 Tunis, dénommé "LE GIROFLE".

*) Selon le rapport d'expertise en date du 3/4/2025 établi par Mr. Mohamed Hedi Ben Mariem l'expert judiciaire en matière des affaires foncières en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 19/9/2024 sous le N° 53774:

Après les constatations de l'expert sur les lieux il s'est avéré que l'immeuble saisi est conforme aux énonciations mentionnées sur le registre foncier à savoir :

- Le triplex N° D3 de la résidence "PHENICIA", constitué par un dépôt au sous-sol et d'un appartement au RDC et au 1er étage sis à la Marsa en bordure de la route Gammarth à Tunis, d'une superficie de 02 a 33 ça (233 m²), fractionné en 233 parts, dénommé "PHENICIA 02", faisant l'objet du titre foncier n° 165748 Tunis.

- Les quotes-parts indivises afférentes au triplex susvisé dans les parties communes soit 818,97/10000 parts dans le titre foncier n°136101 Tunis, dénommé "LE GOROFLE".

Le triplex susvisé se compose d'un dépôt au sous-sol et d'un appartement au RDC et au 1er étage.

Le RDC d'une superficie de 96 m² et se compose d'un salon, d'une cuisine, d'une chambre à coucher et d'une salle d'eau.

Le 1er étage d'une superficie de 100 m² et se compose d'un hall, d'une suite parentale (une chambre à coucher + une salle de bain), de 02 chambres à coucher et d'une salle de bain.

Le dépôt d'une superficie de 37 m².

Les murs extérieurs et les cloisons intérieures sont faits par des briks (double + 10 cm de largeur).

Les plafonds sont faits par des dalles et du béton armé avec une hauteur de 3 m et sont couverts par un faux plafond de plâtre.

Le sol est couvert de marbre et de céramique.

Les portes par le bois, les fenêtres par l'aluminium.

L'état de l'appartement est bien et très entretenu.

Les matériaux utilisés sont de qualité supérieure.

L'appartement est équipé par la climatisation chaude et froide.

L'appartement est doté de tous les équipements tels que l'eau potable, l'électricité, ligne téléphonique, l'évacuation des eaux usagées et la route goudronnée.

L'immeuble saisi est situé dans une zone résidentielle supérieure.

5) Mise à prix :

Elle est fixée à neuf cent quarante cinq mille soixante dix-neuf dinars (945.079,000 dinars), en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnat, - Tunis, le mardi, vingt trois décembre deux mille vingt cinq (23/12/2025), à partir de 9 heures (affaire N° : 8554).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans conditions préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnat, - Tunis, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au N°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2025403860VEPA1

Avis aux créanciers

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°26802 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 31/10/2025, M.Sadok Mosbah (12 Rue Menvielle Sousse - Tél : 99961170) est désigné pour liquider une parcelle de terrain nu sise à Jedidiine à M'Saken d'une superficie

de 228 m² sur 16970m² objet du titre foncier n°71197 Sousse et ce entre Mme Aicha Bent Brahim Ben Fraj Karmous et M. Laurent Guy MAINIER.

2025S01515VEPA2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°25942 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 25/9/2025. M.Sadok Mosbah (12 Rue Menvielle Sousse - Tél : 99961170) est désigné pour liquider le bien immobilier sis à Ksibet Chatt à Sousse, objet du titre foncier n°170993 Sousse, et ce entre Mme Mariem Boudhina et M. Makram Tird.

2025S01516VEPA2

Cession des Camions

Société : SERVITRA

Adresse : N° 65 Rue 8601 Zone Industrielle Charguia 1-Tunis

MF : 932610F

Suivant la décision du tribunal de première instance de Tunis du 11 Janvier 2022 qui a décidé la cession des camions de la société en faillite servitra.

Le retrait du cahier des charges se fait au bureau du liquidateur situé au 23 rue Ali Balhaouene Khair-Eddine - Tunis.

Contre le paiement de (Deux cent cinquante Dinars) 250 dinars.

Le liquidateur Naim Kaabi annonce au public que les personnes qui désirent participer doivent soumettre leurs offres au plus tard le 25 décembre 2025.

Pour plus d'informations contacter le bureau de liquidateur sur le numéro : 36638938.

2025403852VEPA2

Cession d'Engins de Travaux Publics

Société : SERVITRA

Adresse : N°65 Rue 8601 Zone Industrielle Charguia 1 - Tunis

MF : 932610F

Suivant la décision du tribunal de première instance de Tunis du 11 Janvier 2022 qui a décidé la cession engendrée des travaux publics de la société en faillite servitra.

Le retrait du cahier des charges se fait au bureau du liquidateur situé au 23 rue Ali Balhaouene Kheireddine - Tunis.

Contre le paiement de (Deux cent cinquante Dinars) 250 dinars.

Le liquidateur Naim Kaabi annonce au public que les personnes qui désirent participer doivent soumettre leurs offres au plus tard le 25 décembre 2025.

Pour plus d'informations contacter le bureau de liquidateur sur le numéro : 36 638 938.

2025403853VEPA2

Cession des voitures

Société : SERVITRA

Adresse : Rue 8601 Zone Industrielle Charguia 1 - Tunis

MF : 932610F

Suivant la décision du tribunal de première instance de Tunis du 11 janvier 2022 qui a décidé la cession des voitures de la société en faillite servitra.

Le retrait du cahier des charges se fait au bureau du liquidateur situé au 23 rue Ali Balhaouene Khair-Eddine - Tunis.

Contre le paiement de (Deux cent cinquante Dinars) 250 dinars.

Le liquidateur Naim Kaabi annonce au public que les personnes qui désirent participer doivent soumettre leurs offres au plus tard le 25 décembre 2025.

Pour plus d'informations contacter le bureau de liquidateur sur le numéro : 36638938.

2025403854VEPA2

Cession d'une entreprise comme étant un tout indivisible

Société de textile Maknassi «SOTEMAK»

Capital social : 850 000.000 dt

Siège social : Centre dorra immeuble A appartement 5 Manar 3 Tunis

Siège d'activité : Rue Sfax Km 3, meknassi sidi Bouzid

Registre commercial : B1140811997

Suivant la décision du tribunal de première instance de Tunis du 26 janvier 2023 qui a décidé la cession de la société de textile meknassi comme étant un tout indivisible.

Le contrôleur d'exécution Naim Kaabi annonce au public que les personnes qui désirent participer doivent soumettre leurs offres au plus tard le 19 décembre 2025.

Le retrait de cahier des charges se fait au bureau du contrôleur d'exécution, situé au 23 rue Ali Balhaouan - Khair-Eddine - la Goulette.

(Téléphone : 36638938) contre le paiement de (deux cents Dinars) 200 dinars.

Pour plus d'informations contacter le bureau du contrôleur d'exécution sur les numéros : 36 638 938 - 26 646 132.

2025403855VEPA2

Avis

En vertu de l'ordonnance sur requête n°51425 rendue par le tribunal de première instance de Jendouba en date du 27/10/2025, il a été décidé la nomination de Mme Marwa Ayari comme liquidateur pour vendre la camionnette de type ISUZU immatriculé 4232 Tunis 134.

Touts les intéressés peuvent contacter le liquidateur précédemment nommé à son Cabinet sis au N°07 Rue Hooker Doolittle 4ème étage bureau numéro 15 Belvédère Tunis. Tél 92.122.520, et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2025403862VEPA2

Liquidation

En vertu de l'ordonnance sur requête n°51425 rendu par le tribunal de

première instance de Jendouba en date du 27/10/2025, il a été décidé la nomination de Mme Marwa Ayari comme liquidateur de la succession du défunt Mohammed Ali Ben Abid Ben Abedallah Nasrawi titulaire de la CIN n°02428509.

Touts intéressés peuvent contacter le liquidateur précédemment nommé à son Cabinet sis au N°07 Rue Hooker Doolittle 4ème étage bur n°15 Belvédère Tunis, tél 92.122.520, et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2025403863VEPA2

Avis aux créanciers

Redressement Judiciaire 77 - Mannouba

Société La Tunisienne de Lait et Dérivés «TLD» S.A

Siège : Avenue Habib Bourguiba - La Mornaguia

Matricule unique : 928425C/A/M/000

Mat CNSS : 344648-07

Il a été décidé en vertu de l'arrêt de la cour d'appel de Tunis n°69038 du 12/6/2024 la confirmation du Jugement du Tribunal de 1ère instance de Manouba dans l'affaire n°77 en date du 28/12/2021 qui a décidé de rectifier le plan de sauvetage rectifié de la société et de nommer M. Mondher Hamdi en tant que contrôleur d'exécution sous la surveillance du juge Commissaire.

La publication des résolutions du jugement d'appel n°69038 du 12/6/2024 a été faite en application de la décision rendue par le juge superviseur Mme Khawla Elayari en date du 11/4/2025.

2025403864VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIAN CONTINENTAL HOTELS «TUCOTEL»

S.A. au capital de 3 700 100 dinars

Siège social : 99, Avenue des Nations Unies - 8050 Hammamet

Identifiant unique : 0009439 T/A/M/000

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIAN CONTINENTAL HOTELS «TUCOTEL» sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 10 décembre 2025 à 10 heures au siège social afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard enregistré dans la tenue des assemblées générales ordinaires appelées à statuer sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

2. Examen et approbation, s'il y a lieu, des rapports du conseil d'administration sur la gestion de la société au cours de ces mêmes exercices.

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à ces mêmes exercices.

4. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024.

5. Affectation des résultats des exercices 2022, 2023 et 2024.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Nomination des administrateurs.

8. Fixation de la rémunération du PDG.

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

10. Approbation de conventions réglementées.

11. Pouvoirs pour les formalités.

2025R03237SANB3

Convocation pour la troisième assemblée générale ordinaire

De l'année 2025

Société de Gestion et d'Exploitation de la Zone

Franche d'Activités Commerciales et logistiques de Ben Guerdane

Société anonyme à responsabilité limitée

Au capital de deux millions de dinars (2 000 000 DT)

Le Conseil d'administration de la Société de Gestion et d'Exploitation de la Zone Franche des Activités Commerciales et logistiques de Ben Guerdane «BG FZ» a le plaisir de vous convier à la troisième assemblée générale ordinaire pour l'année 2025, qui se tiendra le jeudi 27 novembre 2025 à 10h du matin, au siège de la société, situé au 5ème étage du bâtiment de l'Office du commerce de la Tunisie, 65 rue de Syrie, Tunis Belvédère.

L'ordre du jour de cette assemblée comprendra les points suivants :

1- Approbation de la cession par l'Office du Commerce de la Tunisie d'une action de son portefeuille dans la Société de Gestion et d'Exploitation de la Zone Franche des Activités Commerciales et logistiques de Ben Guerdane au profit de son administrateur délégué.

2- Election d'un président du conseil d'administration de la société de gestion et d'exploitation de la zone franche d'activités commerciales et logistiques BG FZ, en remplacement de Monsieur Abdelmonem Saadaoui, conformément aux dispositions de l'article 15 du contrat constitutif de la société.

3- Présentation de l'état d'avancement du projet de la zone franche d'activités commerciales et logistiques de Ben Guerdane BG FZ.

2025R03241SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE CLOUD TEMPLE TUNISIA

SA au capital de 2500.000 DT

Siège social : Route Principale n°1 Km12, 2097 Boumhal El Bassatine

IU : 1348203T

Le commissaire aux comptes convoque les actionnaires de la société CLOUD TEMPLE TUNISIA à assister à l'assemblée générale

ordinaire qui aura lieu au 10 Avenue Abdelaziz THAALBI 2092 Menzah 9 - Tunis, le 15 décembre 2025 à 16h00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de l'ensemble des administrateurs,

- Nomination des membres du conseil d'administration,

- Agrément de la régularisation de la cession d'une action entre Etienne BESANCON et Laure ROUSSEAU intervenue en 2016,

- Agrément de la régularisation de la cession d'actions entre DRAGONFLY et CLOUD TEMPLE intervenue en 2017,

- Approbation de la régularisation des cessions d'actions au profit de Mme Rousseau et de Cloud Temple

- Autorisation de mandater Mr Sébastien LESCOP ou toute autre personne qu'il désignera, afin de régulariser les cessions d'actions.

- Questions diverses.

2025R03252SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE LE GRAND MONASTIR

HOTEL BELLA VISTA

Société anonyme

Au capital de 14.600.000DT

Siège social : Hôtel Bella Vista Dkhila Monastir

RNE N° : 0038479P

Messieurs les actionnaires de la «Société Hôtelière et Touristique Le Grand Monastir - S.A» «S H T G M» sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le vendredi 19 décembre 2025 à 15 heures à l'hôtel Abou Sofiane en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 - Augmentation du capital social.

2- Modification de l'article 6 des statuts.

2025S01517SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE LE GRAND MONASTIR

HOTEL BELLA VISTA

Société anonyme

Au capital de 14.600.000DT

Siège social : Hôtel Bella Vista Dkhila Monastir

RNE N° : 0038479P

Messieurs les actionnaires de la «Société Hôtelière et Touristique Le Grand Monastir - SA» «S H T G M» sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 19 décembre 2025 à 14 heures à l'hôtel Abousofiane en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des délais et modalités de tenue de l'Assemblée générale ordinaire

2- Approbation de la réévaluation des immobilisations de la société.

3- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société au titre de l'exercice 2024.

4- Lecture des Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2024.

5- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2024.

6- Approbation des conventions et opérations prévues à l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales et leur programme d'apurement.

7- Affectation des Résultats de l'exercice 2024.

8- Quitus aux administrateurs.

9- Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs.

10- Renouvellement des mandats des administrateurs.

11- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

12- Pouvoirs pour formalités.

2025S01518SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Nouvelle de Production Alimentaire SA

IU : 1452565E

Capital social : 1.980.000 D

Siège social : Zone Industrielle Mahrès, Sfax

Le conseil d'administration de la société nouvelle de production alimentaire invite les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 11 décembre 2025 à 10 heures au siège social de la société et par visio conférence en vue de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Ratification du mode et délais de la convocation et de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024.

- Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur les états financiers clos le 31 décembre 2024

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024

- Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales

- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2024

- Affectation du résultat de l'exercice 2024

- Quitus à donner aux Administrateurs

- Nomination des administrateurs

- Nomination du commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour accomplir les formalités de publication légale.

2025X01519SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Le 18/12/2025

SOCIETE SOICEM

SA au capital de 800 000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Madagascar 3000 Sfax

MF : 0008403B

Les actionnaires de la société SOICEM sont convoqués pour l'assemblée

générale ordinaire annuelle qui se tiendra le Jeudi 18/12/2025 à 9 heures du matin au siège de la société pour statuer sur l'ordre de jour suivant :

- Approbation du retard relatif à la convocation de l'Assemblée Générale.

- Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- Lecture et approbation des états financiers ainsi que de l'inventaire des actifs de la société pour l'exercice 2024.

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration et au Directeur Général pour leur gestion au titre de l'année 2024.

- Affectation du résultat comptable de l'exercice 2024.

- Approbation de la nomination de nouveaux membres du Conseil d'Administration.

- Attribution des pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement des formalités.

Tous les documents légaux relatifs à l'assemblée sont disponibles au siège social de la société dans le délai légal. Vous pouvez être représenté à la réunion et au vote lors de l'assemblée.

2025X01526SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Le 18/12/2025

SOCIETE SOICEM

SA au capital de 800 000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Madagascar 3000 Sfax

MF : 0008403B

Les actionnaires de la société SOICEM sont convoqués pour l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 18/12/2025 à 11h du matin au siège de la société pour statuer sur l'ordre de jour suivant :

- Approbation de la décision de modifier le mode de gouvernance de la société et de confier les fonctions de Directeur Général au Président du Conseil d'Administration.

- Mise à jour des statuts.

- Attribution des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025X01527SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ALIZEE HOLDING

Société anonyme

Au capital de 15 000 000 Dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, Angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs, Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique au R.N.E : 1811175T

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 15 décembre 2025 à 10 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale extraordinaire,

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration

- Lecture et approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux deux augmentations de capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription,

- Augmentation du capital par compensation des créances,

- Suppression du droit préférentiel de souscription,

- Augmentation du capital en numéraire,

- Suppression du droit préférentiel de souscription,

- Modification corrélative de l'article 6 des statuts,

- Présentation de la structure du capital actualisée,

- Délégation de pouvoirs pour réaliser les deux augmentations du capital,

- Pouvoirs pour formalités.

2025403842SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société LECTRA TUNISIE SA

Société anonyme

Au capital de 25 000 Dinars

Siège social : Imm. Royal Garden - Avenue Erriel - 1053 Les Berges du Lac Tunis

MF : N°0047346 C

Messieurs les actionnaires de la Société Lectra Tunisie SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 15 décembre 2025 à 10 h 30 mn, au siège social de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion se rapportant à l'exercice 2024.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

3. Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2024.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

5. Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général.

6. Affectation des résultats de l'Exercice 2024.

7. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

8. Nomination d'un commissaire aux comptes.

9. Pouvoirs pour formalités

10. Questions diverses.

Les documents relatifs à l'ordre du jour des deux assemblées générales sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2025403844SANB3

Assemblée générale ordinaire

SOCIETE FARRAH ET COMPAGNIE «SOFACO»

Siège social : Henchir Bouteffeha Lot N°11 - ZI 9000 - Béja

Identifiant unique au registre national des entreprises : N°1626831S

Mesdames et messieurs les actionnaires de la société Farrah et Compagnie "SOFACO" sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se déroulera Mercredi le 10-12-2025 à 10H réuni au siège social de la société situé à la zone Industrielle Henchir Bouteffaha Lot N°11, et ce pour traiter de l'ordre du jour suivant :

1/ Ratification du mode et des délais de convocation ;

2/ Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Relatif à l'exercice 2024 ;

3/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2024 ;

4/ Examen et approbation des états financiers clos le 31/12/2024 ;

5/ Approbation des conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

6/ Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

7/ Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024 ;

8/ Allocation de jetons de présence;

9/ Pouvoir pour accomplir les formalités de publications légales;

Les actionnaires vont délibérer sur l'ordre de jour selon les règles du code des sociétés commerciales et celles des statues.

Une copie a été déposée auprès du registre National des Entreprises à Béja le 10/12/2025 sous le numéro 2025P91833917.

2025403845SANB3

Assemblée générale extraordinaire

SOCIETE FARRAH ET COMPAGNIE «SOFACO»

Siège social : Henchir Bouteffeha Lot N°11 - ZI 9000 - Béja

Identifiant unique au registre national des entreprises : N°1626831S

Mesdames et messieurs les actionnaires de la société Farrah et Compagnie "SOFACO" sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se déroulera Mercredi le 10-12-2025 à 11 H réuni au siège social de la société situé à la zone Industrielle Henchir Bouteffaha Lot N°11, et ce pour traiter de l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation de capital par conversion de CCA ;

2. Modification corrélative des statuts;

3. Pouvoirs pour formalités de publications légales;

Les actionnaires vont délibérer sur l'ordre de jour selon les règles du code des sociétés commerciales et celles des statuts.

Une copie a été déposée auprès du registre National des Entreprises à Béja le 10/12/2025 sous le numéro 2025P18413776.

2025403846SANB3

Société SBIT

Société anonyme

RNE numéro 0001799G

Matricule fiscal : 001799 G-A-M-000

Dont le siège social est selon le statut au 5 rue de Suède Tunis. Capital social 10.000.000 dinars.

Le PDG de la Société SBIT, société d'études touristiques et immobilières informe les actionnaires de la tenue d'une assemblée générale ordinaire le mercredi 10/12/2025 à 10 heures du matin au siège de la société sis à Tunis au 5 Rue de Suède à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour.

1) Approbation des états financiers de 2024.

2) Lecture du rapport du commissaire aux comptes 2024.

4) Sujets divers.

2025403858SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE ET DE SERVICE AGRICOLE

"LES VIGNERONS D'AMILCAR" Société Mutuelle

Au capital social de 100 000 Dinars

MF : 1741423A

Siège social : EL GOBBA - Beni Khalled - Nabeul

Le Conseil d'administration de la Société Mutuelle de Base et de Service Agricole «LES VIGNERONS D'AMILCAR» convoque ses adhérents à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 19 décembre 2025 à 10h00 au siège social de la société sis à El Gobba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2024

2. Examen des états financiers de l'exercice 2024

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

4. Approbations, le cas échéant, du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2024

5. Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2024

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024

7. Fixation de la prime de présence et octroi des privilèges pour des membres du conseil d'administration

8. Renouvellement du tiers du conseil d'administration

NB : Tous les rapports relatifs à l'assemblée générale sont mis à la disposition des adhérents au siège social de la Société à partir du huitième jour de la date précédant l'assemblée générale.

Il est demandé aux adhérents Intéressés de soumettre leur candidature dix jours avant la tenue de l'AGO pour pouvoir participer à l'élection des membres du conseil d'administration.

2025R03254SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société «LTAIFA OLIVE OIL» a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 10/10/2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie qui consiste en une Huilerie située à Sidi Ali Belabed - Ras Fartout Délégation Bir Ali Ben Khalifa- Gouvernorat De Sfax conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le Délégué de Bir Ali Ben Khalifa ou à monsieur le Secrétaire Général chargé des affaires de la Municipalité de Bir Ali Nord dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du Gouvernorat de Sfax, à la Délégation de Bir Ali Ben Khalifa, ou à la Municipalité de Bir Ali Nord.

Le public est informé que la société «HUILERIE OLIVE OIL BEN TALEB» a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 10/10/2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie qui consiste en une Huilerie située à la route Ras Fartout - Letaifa Délégation Bir Ali Ben Khalifa - Gouvernorat de Sfax conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le Délégué de Bir Ali Ben Khalifa ou à monsieur le Secrétaire Général chargé des affaires de la Municipalité de Bir Ali Nord dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du Gouvernorat de Sfax, à la Délégation de Bir Ali Ben Khalifa, ou à la Municipalité de Bir Ali Nord.

DIVERS

Avis au public

Avis

Monsieur Zouhir ben Salah ben Ahmed Bouchaala annonce qu'il est propriétaire d'un Terrain de superficie 1720 m² sis à la route Teniour km3 Sfax.

Il a égaré son titre de propriété et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2025X01513DIVD2

Avis

Mr Mohamed Ali et Nafisa Masmoudi annoncent avoir perdu leur contrat de propriété d'une parcelle de terre de superficie 1458 m² située à la route de Tunis Km 7 Sfax; Ils veulent ainsi extraire un deuxième exemplaire de l'acte original de cette propriété, et quiconque qui a une réclamation qu'il la présente au notaire Mr Ilyès Karray à la rue des Notaire à la médina de Sfax dans un délai de trente jours.

2025X01522DIVD2

Avis

Mme Nafisa Masmoudi et les héritiers de ces deux frères Hedi et Fatouma annoncent avoir perdu leur contrat de propriété d'une parcelle de terre de superficie 605,82 m² contenant un bâtiment situé à la route de Tunis Km 7 Sfax ; Ils veulent ainsi extraire un deuxième exemplaire de l'acte originale de cette propriété, et quiconque qui a une réclamation qu'il la présente au notaire Mr Ilyès Karray à la rue des Notaires à la médina de Sfax dans un délai de trente jours.

2025X01523DIVD2

Avis de perte

Je soussigné Amraoui Youssef CIN n°00414734 délivrée à Tunis le 9/9/2024 déclare avoir perdu le titre de propriété relatif au bien immobilier sis au 7 rue Salah ben Saad cité Ibn Sina el Wardiya 7.

Toute personne l'ayant trouvé est prié de me contacter à mon numéro 98315878.

En outre je vous mets au courant que cet avis de perte est publié aux journaux Echourouk et Essahafa le 14/11/2025.

2025403838DIVD2

Appel d'offre

Cession d'un bien immobilier de la société «General Cake»

MF : 964642P

Capital : 2.260.000TND

Siège social : Lot 106 Z.I Meghira 2 - Fouchena

Le Contrôleur de justice de la Société General cake, Badreddine Aifa lance un avis d'appel d'offre pour la cession totale d'un bien immobilier de la dite société et l'acceptation de l'offre la plus élevée suite à la décision de son excellence la chambre du conseil au tribunal de première instance de ben Arous et son aval relatif au cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre, et voulant prendre un rendez-vous de visite est invité à se présenter au bureau de contrôleur de justice Maître Aifa Badreddine sis à la Rue Aboubaker al Bokri oxer 2 - étage 3 - B 3.5 - Montplaisir - Tunis Tél : 71 906 068 / 23 322 507

- Date limite : au plus tard le 12/12/2025 (le cachet de la poste faisant foi).

2025403848DIVD2